

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 12 mai 2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260512-DEL202644ASC-DE



L'an deux mil vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le six mai deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

PRESENTS : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND (arrivée à 19h23), Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ, Grégory JACQUOT, Séverine VENNITTI, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE, Danièle PRIMARD, Amaury COCHET, Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Manon PRIMARD, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD,

POUVOIRS : Julien COLAS donne pouvoir à Norman APOSTLE, Jean-Philippe MONIN-BONNARD donne pouvoir à Manon PRIMARD

Secrétaire de séance : Emilie CHAISSAN

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

**DEL 2026 44 Validation offre d'assistance audit et conseil en assurance
(Votée à l'unanimité)**

Les contrats d'assurance de la collectivité et du CCAS arrivent à échéance au 31 décembre 2026.
Le cabinet ASCORIA, en la personne de Monsieur BALME, propose une offre d'assistance audit et conseil en assurance.

Ce devis comprend :

- La phase 1 - Analyse du risque
- La phase 2 – Elaboration du cahier des charges
- La phase 3 et 4 – Analyse et conclusion des nouveaux contrats

Le montant forfaitaire des honoraires proposés se chiffre à 2 300 € H.T pour la commune soit 2 760€ TTC
Il propose en option une visite d'une demi-journée à 450€ HT

Le maire propose à l'assemblée de valider la proposition financière pour la prestation « Conseil à la collectivité pour la remise en concurrence des contrats d'assurance de la commune de Saint André le gaz » pour un montant de 2 760€TTC en ne prenant pas en compte l'option concernant la visite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'audit et conseil en assurance de Monsieur BALME à hauteur de 2 760€ TTC pour la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 13/05/2026 ;

Le Secrétaire,
Emilie CHAISSAN

Le Maire,
Frédéric DUMOUCHEL